

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 25 MARS 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix neuf, le lundi 25 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 19 mars 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, M. François BONNECHERE, M. Daniel GIRAULT, Mmes Florence MESSIO, Hélène FABRER, MM. Jean-Baptiste CARON, Richard MONNEHAY, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, M. Gérard ADT.

Étaient absents, excusés :

M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mme Félicie ANDRIEU.

Le Conseil Municipal a désigné Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.

Compte rendu affiché le 26 mars 2019.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les informations suivantes :

- Les recettes liées à la vente des terrains à bâtir n'ont pas pu être constatées sur le compte de gestion 2018. Elles le seront sur 2019.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mars pour examiner les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux à la salle polyvalente.
- La pose rue de Saint Sauflieu d'une nouvelle armoire pour la desserte en fibre de la commune a été autorisée (permis de construire). Travaux prévus prochainement.
- Le grand prix cycliste de Rumigny aura lieu le dimanche 28 avril. Pas de changement par rapport à l'organisation habituelle, si ce n'est que départs et arrivées auront lieu rue de Grattepanche face au cimetière (arrêté). Mais soucis dus au fait que la Préfecture demande la mise en place d'une déviation. L'événement risque d'être annulé.
- Par arrêté préfectoral du 5 mars, Madame la Préfète a accepté de transférer le bureau de vote pour les élections prévues en 2019 à la Mairie.
- Les travaux de réfection des carrelages des vestiaires du terrain de football et des peintures par Amiens Métropole sont en cours. Le remplacement des abris de touche est à l'étude.
- Les propositions reçues en Mairie pour le « grand débat » ont été adressées à Madame la Préfète de la Somme.
- De nombreux habitants ont fait savoir leur satisfaction des conditions dans lesquelles la commune a géré les opérations de déneigement début février. La facture a été adressée au Département de la Somme, mais ce dernier n'en rembourserait que 25%.
- Le déploiement des compteurs Linky est en cours. Il faut rappeler que le compteur fait partie du branchement et qu'en conséquence sa pose est obligatoire. Des soucis liés à la puissance souscrite ont été observés, notamment à l'église.
- Suite à la décision du Conseil Municipal au sujet de la disparition de l'huile sur toile « La Madonne de la Justice » qui avait été mis en dépôt par l'Etat dans l'église de Rumigny en 1844, Monsieur le Maire a déposé plainte en gendarmerie. L'information a été transmise au Directeur du Centre National des Arts Plastiques.

- Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour la parcelle ZB 109 (rue de Sains). Un emplacement réservé à la création d'un chemin est prévu au PLU. La commune devra se positionner sur l'achat de cette emprise.
- La date de la fin définitive de la période transitoire pour la réalisation des travaux d'accessibilité expire le 31 mars. La commune est « dans les clous ».
- Les dernières animations communales ont eu un beau succès (concert à la salle polyvalente et printemps des livres).

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2019

Approuvé et signé par tous les membres présents.

2019-10. COMPTE DE GESTION 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-11. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Sous la présidence de Monsieur François BONNECHÈRE, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
272 311,73 €	299 338,25 €	20 051,82 €	32 471,91 €
+ 27 026,52 €		+ 12 420,09 €	

Hors de la présence de Monsieur Dominique EVRARD, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver le compte administratif du budget communal 2018. Ce compte administratif, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-12. DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2018 ainsi qu'il suit :

RÉSULTATS 2017

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
+ 166 746,60 € a	- 22 185,36 € b
+ 144 561,24 €	

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2018

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			22 185,36 € c

RÉSULTATS DE CLOTURE 2018

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
272 311,73 €	299 338,25 €	20 051,82 €	32 471,91 €
+ 27 026,52 € d		+ 12 420,09 € e	
+ 39 446,61 €			

RÉSULTATS GLOBAUX

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
171 587,70 € a-c+d		- 9 765,27 € b+e	
161 822,49 €			

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2018 comme suit :

- 9 765,27 € en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2019,
- 171 587,76 € en recette de fonctionnement au compte 002 du budget 2019.

2019-13. VOTE DES TROIS TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux suivants de la fiscalité directe locale pour l'année 2019, sans changement par rapport à 2018 :

Taxe d'habitation : 17,25%

Foncier bâti : 22,26%

Foncier non bâti : 49,67%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 204080 €.

2019-14. BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire invite Monsieur François BONNECHÈRE, adjoint chargé des finances, à présenter le projet de budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver le budget 2019 qui se résume ainsi :

BUDGET 2019

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
439 788,73	439 788,73	510 573,24	510 573,24

2019-15. MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil que selon l'article L.1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou au plus tard jusqu'au 31 mars, la collectivité peut prendre une délibération autorisant l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (c/1641).

Le total des dépenses d'investissement votées en 2018 (hors 1641) se montaient à 453 435,36 €. Le quart de cette somme se monte à 113 358,84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de ce montant.

2019-16. DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le frelon asiatique est une espèce invasive dangereuse pour l'homme et pour l'équilibre des zones tempérées. Ses proies sont nos abeilles dont dépendent notre agriculture et notre alimentation. Dans ses pays d'origine il a ses prédateurs mais chez nous leur nombre est encore rare.

Les pouvoirs publics commencent à baisser les bras et les aides de l'Etat à la destruction ont été supprimées en 2019.

Il propose au Conseil Municipal d'aider les propriétaires privés de la commune, à détruire les nids.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'aider les propriétaires privés de la commune, à détruire les nids **de frelons asiatiques** en participant à hauteur de 50 % de la facture présentée, dans la limite de 70 euros d'aide par intervention.

2019-17. REMPLACEMENT DE L'HYDRANT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la visite annuelle de contrôle des hydrants a mis en évidence la vétusté de l'hydrant de la salle polyvalente.

Il présente un devis de la société VEOLIA relatif à la fourniture et la pose d'une bouche incendie pour 1734,79 € HT (2 081,75 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de vérifier que l'entreprise titulaire du marché de la centrale d'achat ne propose pas un meilleur devis.
- d'inscrire la dépense en investissement au budget 2019.

2019-18. POSE DE DEUX EXTINCTEURS A L'EGLISE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la visite annuelle de contrôle des extincteurs a mis en évidence l'absence d'extincteur aux normes dans l'église.

Il présente un devis relatif à la fourniture et la pose de deux extincteurs pour un total de 223,25 € HT (267,90 € TTC). Cette prestation n'existe pas dans les marchés de la centrale d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'accepter ce devis.
- d'inscrire la dépense en investissement au budget 2019.

2019-19. AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE RUE DE SAINT SAUFLIEU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, en décembre 2014, à la demande des services d'Amiens Métropole, établi une programmation de travaux d'aménagements de sécurité routière dans la commune. Cette programmation était notamment conditionnée par les capacités financières d'Amiens Métropole et de la commune.

Deux projets ont été réalisés : le giratoire, au carrefour des quatre routes départementales et les chicanes-écluses rue de Sains.

Fin février dernier, les services d'Amiens Métropole ont remis à la commune des éléments relatifs à la création de deux chicanes-écluses rue de Saint Sauflieu.

Cet aménagement s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés pour sécuriser l'ensemble de la traversée de la Commune.

Ces aménagements permettent de faire disparaître la signalisation gérée par des cédez-le-passage sur l'axe principal, au profit des voies communales latérales. Ces «priorités inversées» ne sont que peu respectées et non conformes à l'esprit de la réglementation définie par le Code de la Route.

Au niveau de cette entrée, avant la rue d'Oresmaux, 3 cars se stationnent le matin afin d'offrir une correspondance. Cette problématique, d'une part apporte une certaine dangerosité et d'autre part ne permet pas de réaliser un aménagement réducteur de vitesse dans de bonnes conditions de visibilité et de sécurité.

Pour éviter ce stationnement des bus sur la chaussée, une banquette en enrobé sera créée dans l'accotement Sud. Elle aura une longueur de 40 m à laquelle il faut rajouter les biais permettant aux bus de s'y stationner et de repartir. Sa largeur sera de 3 m. 3 bus peuvent donc y stationner simultanément. Un trottoir en enrobé de 1,50 m de largeur permettra aux enfants d'accéder aux bus. La chaussée étant libre de tout stationnement, il est alors possible de réaliser un aménagement réducteur de vitesse.

Ce sera un aménagement de type chicane-écluse simple. 2 îlots en bordure A2 et remplissage en pavés seront réalisés en chaussée, espacés de 20 m. La largeur de voirie sera de 3,50 m au droit des îlots, qui seront franchissables par les engins agricoles. Le caniveau est conservé pour préserver l'écoulement des eaux pluviales. Des plots rétroréfléchissant la lumière seront installés le long des bordures.

Ces deux aménagements ont désormais reçu un avis favorable du service d'Etudes Routières du Conseil Départemental de la Somme, moyennant des ajustements.

La commune de Rumigny participera financièrement en versant un fonds de concours de 30% du montant HT des travaux. Il est estimé à 13 750 € et pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

La dépense est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements de la direction des espaces publics sur l'AP IVHAME 1601 - Opérations d'aménagement, pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

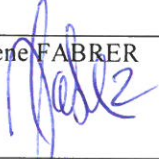
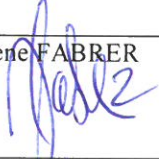

- d'approuver le projet,
- d'inscrire sa participation financière (fonds de concours),
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours et toute pièce nécessaire à la réalisation de ce projet.

FIXATION DE DATES DE REUNIONS DE COMMISSIONS

La commission « communication » se réunira le 9 avril à 18 heures.

La commission « travaux » se réunira le 30 avril à 18 heures.

Emargement des membres présents à la séance :

M. Dominique EVRARD 	Mme Véronique DUQUESNE 	M. François BONNECHÈRE 
M. Daniel GIRAULT 	Mme Florence MESSIO 	Mme Félicie ANDRIEU 
Mme Hélène FABRER 	M. Jean-Baptiste CARON 	M. Richard MONNEHAY 
M. Vadim VAN KERCKHOVE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
M. Gérard ADT 